Permanenciers auxiliaires de régulation médicale en colère !

Le ministère de la santé ne tient pas ses engagements !

En février 2009, les représentants du ministère de la santé s'étaient en engagés sur le reclassement de l'ensemble des PARM en catégorie B, et ce dès 2010.

Les dernières propositions ministérielles renvoient cette possibilité de reclassement à fin 2011 avec des conditions très restrictives (passage d'un concours, non garantie d'ouvertures de postes en nombre suffisant, ...).
Les PARM réclament aussi que la formation qualifiante soit revue pour correspondre aux fonctions et responsabilités exercées.

Rappelons que les permanenciers ont vu leurs fonctions évoluer avec l'élargissement de leurs missions à l'ensemble de la régulation médicale, et non plus aux seules urgences.

Les revendications portent sur :
- intégration dans la catégorie B administrative de tous les Parm et faisant fonction y compris les personnels en CDD en poste dans un CRRA sans conditions préalables de concours, et ce dès 2010,
- création d'une formation certifiant sur la base du référentiel élaborée par le SAMU et la CPSDF en tenant compte des acquis d'expérience profession nelle,
- reclassement sans perte de rémunération, NBI comprise,
- mise en œuvre d'une politique de déroulement de carrière: reconnaissant l es fonctions et et missions (tuteurs de formation, coordinateur ...),
- maintien de la spécificité des Permanenciers Assistants de Régulation Médicale.

- Un préavis de grève a été déposé avec un démarrage du mouvement de grève l**e lundi 28 décembre à partir de 6 heures.**

- Le service minimum sera assuré.
- La demande de réouverture des négociations sans délai afin que le ministère tienne ses engagements est réitérée.

Solidaires Sud santé sociaux

le 22 décembre 09